



Le 20 septembre 2006, Laurence Paye-Jeannerey, administratrice générale du Cnam, et Alain Griset, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM), ont signé une convention de partenariat en vue de la création d'une Université des métiers et de l'artisanat. Sa mise en oeuvre opérationnelle est de la responsabilité du Cnam entrepreneur(s). Le projet vise plus précisément la mise en place d'une offre de formation supérieure au service des artisans, des entreprises artisanales, des jeunes et adultes souhaitant intégrer ou progresser dans le secteur artisanal. Ainsi, l'Université des métiers et de l'artisanat offrira un aboutissement de la filière de formation de l'artisanat, et fournira au secteur une nouvelle génération de collaborateurs et chefs d'entreprise.

Dans un premier temps, sept Chambres de métiers et de l'artisanat contribueront, à titre expérimental, à développer cette Université des métiers et de l'artisanat : les Chambres de métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor Saint-Brieuc, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, de Meurthe-et-Moselle, du Nord-Pas-de-Calais, des Pyrénées Atlantiques et du Val-de-Marne. Dès la rentrée 2007, une première certification professionnelle de niveau III sera mise en place au sein de ces sept chambres pilotes, suivie en 2008 d'une certification de niveau II.